



## FORMULE D'ADHÉSION OU DE RENOUVELLEMENT 2022

**Le coût d'adhésion pour un an est de 33 \$ et inclut l'abonnement à la revue « LE COUREUR DES BOIS », publiée à raison de trois exemplaires par année.**

<b>Bienvenue!</b>	<b>Nouveau membre</b>	Oui		Non	
<b>NOM :</b>					
<b>PRÉNOM :</b>					
<b>ADRESSE :</b>					
<b>VILLE :</b>					
<b>PROVINCE :</b>		<b>CODE POSTAL :</b>			
<b>1<sup>e</sup> TÉL. (RÉS.) :</b>					
<b>2<sup>e</sup> TÉL. (CELL.) :</b>					
<b>ADRESSE COURRIEL :</b>					
<b>S'il s'agit d'un renouvellement, inscrire le numéro de la carte de membre 2020 :</b>		<b>N<sup>o</sup> :</b>			
<b>Disponible pour le contrôle des animaux à fourrures nuisibles.</b>		Oui		Non	
<b>N<sup>o</sup> de terrain de piégeage s'il y a lieu :</b>					
<b>Prendre note :</b> <i>Nous avons l'obligation, par la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, chapitre P39.1, section 1 : « Application et interprétation », de vous informer de ceci :</i>					
<b>Article 8 :</b> Les données sur vos adresses et numéros de téléphone seront rédigées dans un registre électronique pour les objets suivants :					
<ul style="list-style-type: none"> <li>Fournir les obligations et services dictés aux règlements de l'ARTLL (voir l'annexe 1 des règlements en pièce jointe);</li> <li>L'émission de votre carte de membre ARTLL/FTGQ;</li> <li>Vous solliciter pour le renouvellement de votre adhésion pour l'année suivante.</li> </ul>					
<b>Articles 13, 14 et 15 :</b> En vertu de ces articles, nous devons vous demander votre autorisation pour transférer vos coordonnées à la Fédération des Trappeurs Gestionnaires du Québec (FTGQ) pour :					
<ul style="list-style-type: none"> <li>La carte de membre FTGQ;</li> <li>L'abonnement pour trois revues (Le coureur des bois).</li> </ul>					
<b>Par la présente, ayant bien compris la note, je consens à ce que mes renseignements soient transmis à la FTGQ.</b>					
Moi _____		Signature _____			
En date du _____					

### **SI VOUS AVEZ RÉPONDU « OUI » à : m'inscrire. : (DISPONIBLE POUR LE CONTRÔLE DES ANIMAUX NUISIBLES)**

- Par votre signature, nous vous demandons votre autorisation afin de fournir vos coordonnées aux propriétaires fonciers ou aux gestionnaires des biens en danger;
- Par cette signature, vous dégagez toute responsabilité envers l'ARTLL de vos engagements contractés, de vos gestes et travaux exécutés ou non envers ces personnes ou organismes.

**Par la présente, ayant bien compris la note, je consens à ces deux engagements envers l'ARTLL.**

Moi \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

En date du \_\_\_\_\_

**SVP, faire votre chèque à l'ordre de l'ARTLL.** Votre formulaire et votre cotisation doivent être acheminés à M. Guy Roy, responsable des cartes de membre. **Guy Roy, ARTLL : 257, CH. DU LAC BOIS-FRANC O., RIVIÈRE-ROUGE, QC, J0T 1T0.**

Pour toute question, communiquer avec M. Raymond Roy au numéro suivant : **819-275-0050**